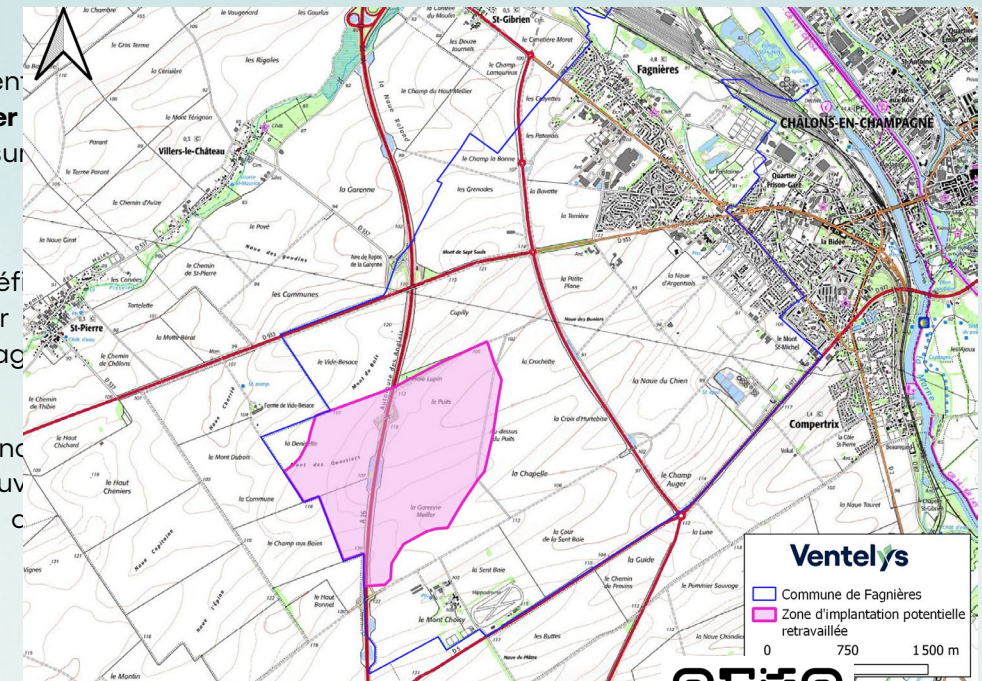
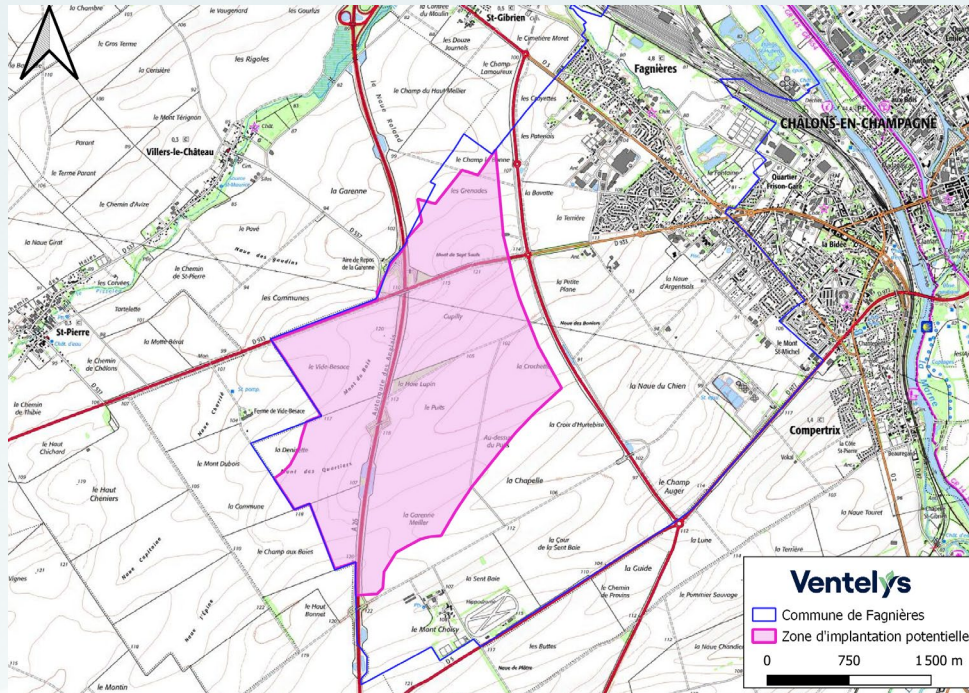


La zone d'étude se trouve à l'ouest de la commune de Fagnières, dans la plaine agricole traversée par l'A26 et la D933. Elle a été réalisée en prenant en compte la distance réglementaire à respecter vis-à-vis des **habitations** (500 mètres minimum) ainsi que les différentes **contraintes identifiées** avec certains organismes (canalisation de gaz, autoroute, par exemple). Aucune contrainte liée à l'aviation civile ou militaire n'a été identifiée sur la commune.

Ce sont les **enjeux** des différentes études menées (écologique, acoustique et paysagère) qui permettront de déterminer une implantation potentielle.



Les premiers résultats de ces différentes études nous ont permis de **retravailler la zone d'étude** afin de limiter les impacts sur la collégiale Notre Dame en Vaux et l'agglomération châlonnaise.

Des réflexions sont en cours pour définir l'implantation des éoliennes pour avoir un projet de moindre impact paysagère, écologique et acoustique.

Dans les prochains mois des permanences auront lieu en mairie afin de pouvoir échanger et présenter le projet aux habitants.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet <https://www.eoliennes-de-garenne.fr/>

LES PROCHAINES ÉTAPES

- | **01** Choix de l'implantation
- | **02** Réalisation de permanences en mairie
- | **03** Finalisation du dossier et dépôt auprès des services de l'Etat



Partagez votre avis et vos questions avec nous

Détachez et renvoyez-nous **gratuitement** ce coupon en indiquant ci-dessous vos remarques.

Commune (préciser le lieu-dit le cas échéant) : _____

- ☐ Je souhaite être informé(e) de l'avancement du projet par email
- ☐ Je suis intéressé(e) par des actions de concertation (permanence, réunion en mairie, etc)

Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

Premières études réalisées

Des études ont été lancées depuis début 2022 afin de connaître les enjeux sur la zone d'étude:



L'étude environnementale, réalisée par le bureau d'étude **Biotope**, s'est déroulée sur une année complète afin de caractériser les enjeux pour chaque espèce présente (faune, flore, habitats naturels, ...). 22 sorties ont été dédiées aux oiseaux, 8 aux chauves-souris, 6 pour les habitats, la flore et les autres animaux.

Un mât de mesure de **44 m** a été installé entre mars et octobre 2022 afin de comptabiliser l'activité des chauves-souris en hauteur.

L'objectif de ces études spécifiques est de connaître les espèces présentes sur place et leur comportement afin de déterminer les enjeux liés à la faune et la flore.

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'étude **Epure paysage**, a pour objectif de prendre en compte le futur parc dans le paysage immédiat, rapproché et éloigné jusqu'à **20 km**. Une attention particulière a été portée à la collégiale Notre-Dame en Vaux, classée à l'Unesco.

Plus d'une quarantaine de prises de vue panoramiques ont été réalisées afin de pouvoir simuler le projet dans le paysage. C'est également un outil d'aide à la décision afin de réaliser le projet de moindre impact paysager.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée en janvier 2023 par le bureau d'étude **Eréa Ingénierie**, afin de mesurer le bruit **ambiant** sur le secteur d'étude en l'absence d'éolienne dans les **conditions** les plus **défavorables** : absence de feuille, peu d'activité en extérieur...

Cela permettra par la suite de simuler le bruit rajouté par les éoliennes et si besoin de prévoir un **bridage**. Pour respecter la réglementation en vigueur, un parc éolien ne doit pas rajouter plus de **3 dB** (décibel) la nuit et **5 dB** le jour.

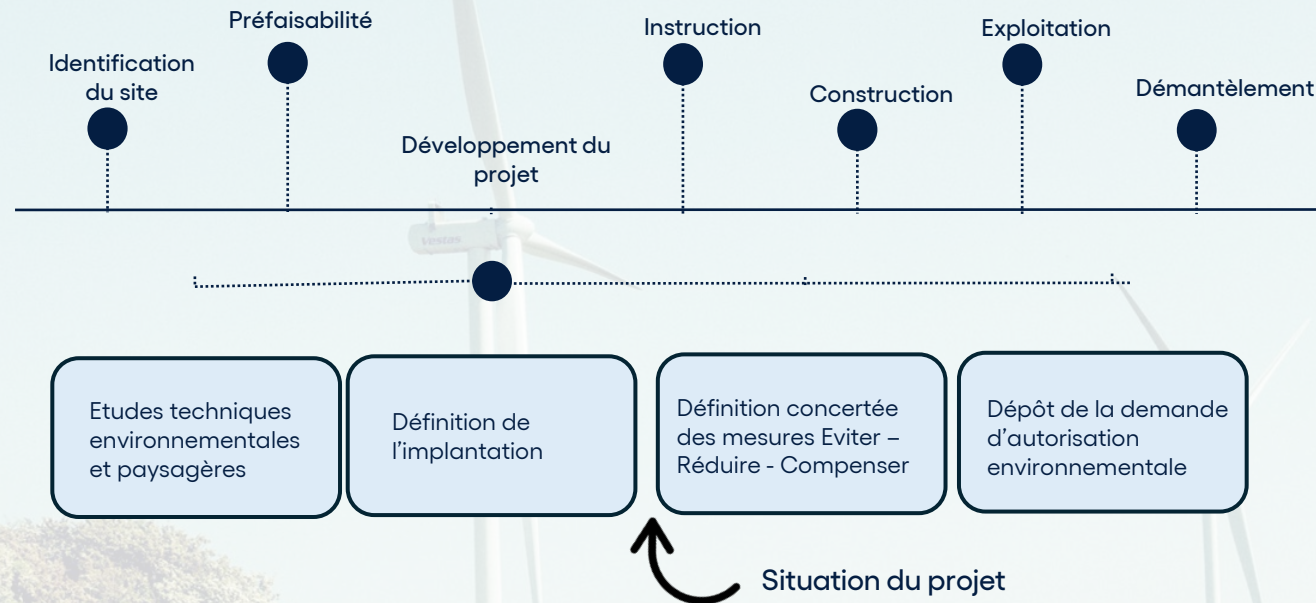
Qu'est-ce qu'un bridage ?

Le bridage consiste à réduire la vitesse de rotation des pâles afin de diminuer le volume sonore.

Ce système peut aussi être utilisé pour éviter les collisions entre les pâles d'éoliennes et les oiseaux ou les chauves-souris, notamment en période de migration.



COMMENT SE DÉROULE UN PROJET ÉOLIEN ?



Qui sommes-nous ?

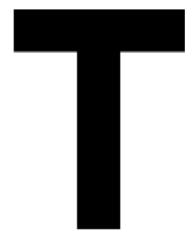
Ventelys est une entreprise française créée en **2017**, experte en conduite de projets renouvelables, plus particulièrement **éoliens et agrivoltaïques**. Convaincus que les enjeux environnementaux actuels nécessitent un **développement** accru des énergies renouvelables sur le **territoire** français, nos équipes mettent à profit leur forte expérience pour **valoriser** les espaces **ruraux**. Ventelys dispose actuellement d'un portefeuille de **38 projets** en cours de développement avancé, et d'une capacité totale de **2 620 MW** répartie de façon homogène, entre **le photovoltaïque et l'éolien**.



Ventelys
Energies Partagées - a part of Eurowind Energy.

ECO

20 g
Valable jusqu'au
12/08/2024



VENTELYS ENERGIES PARTAGEES
AUTORISATION 80406
92509 RUEIL MALMAISON CEDEX

Lettre d'information n°1

Projet éolien sur la commune de Fagnières

Le mot du chef de projet



Stéphanie Barthelat
Cheffe de projets
Ventelys Energies Partagées
01.84.19.49.63
stephanie.barthelat@ventelys.fr

Depuis 2019, **Ventelys Energies Partagées** étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Fagnières suite à la délibération favorable du conseil municipal en ce sens en octobre 2019. La phase de préfaisabilité a été réalisée de 2020 à 2021 comprenant les rencontres avec les **élus, exploitants agricoles et propriétaires**.

Les **études** visant à assurer une intégration harmonieuse du projet sur le territoire ont débutées en **janvier 2022** pour la biodiversité et **janvier 2023** pour les études acoustiques et paysagères. Ces études seront déterminantes afin de choisir l'emplacement des éoliennes sur la commune.

Nous vous tiendrons informés des avancées du projet avec la définition de l'implantation et les mesures associées par le biais d'autres lettres d'informations ainsi que la création d'un site internet.

Historique du projet

- Octobre 2019
Délibération favorable du conseil municipal de Fagnières pour une étude de faisabilité
- 2020-2021
Etude des contraintes et confirmation du potentiel éolien de la zone d'étude
Rencontre avec propriétaires et exploitants de la zone d'étude
- 2022
Lancement des études écologique, acoustique et paysagère
Installation du mât de mesure pour étudier l'activité des chauves-souris
Délibération de l'Association Foncière de Remembrement de Fagnières pour la mise à disposition de ses chemins
- 2023
Délibération favorable de la commune de Fagnières pour l'utilisation de ses chemins
Premier comité de projet
Préparation de l'implantation du projet
- 2024
Présentation du projet au Pôle EnR du département
Deuxième comité de projet
Validation de l'implantation
Finalisation de l'étude d'impact et du dossier de demande d'autorisation environnementale
Permanences en mairie
Dépôt du dossier en préfecture

LES CHIFFRES CLÉS

180 m

Hauteur maximale des éoliennes

6 à 10

éoliennes

3 à 4 MW

Puissance unitaire